



**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU HAUT-ALLIER MARGERIDE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 28  
Pouvoirs : 3

Date convocation : 21/04/2026  
Affichage : 21/04/2026

**Séance du 29 avril 2026**

*L'an deux mil vingt-six et le 29 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.*

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Pascal DELMAS, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Bénédicte VARVAT, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Henry PROUHEZE, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Johanne TRIOULIER, Delphine PEYRET, Magali ROUX, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Delphine PEYRET, à Jean-François COLLANGE, Guy MAYRAND à Philippe PIN.

Secrétaire de séance : Bénédicte VARVAT.

**Objet : DESIGNATION DE LA CCHAM AUPRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ASSAINISSEMENT**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2221-1 et suivants relatifs aux régies ;*

*Vu les statuts de la communauté du Haut-Allier Margeride ;*

*Vu la délibération n° 2025-064 du 20 novembre 2025 relative à la création de la régie "Assainissement" ;*

*Vu les statuts de ladite régie, notamment les dispositions relatives à la composition du conseil d'exploitation ;*

*Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie "Assainissement" conformément aux dispositions réglementaires et statutaires ;*

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

**DESIGNE** pour représenter la Communauté de Communes au sein du Conseil d'exploitation de la régie "Assainissement" :

- Marc OZIOL, Président de la CCHAM
- Alain GAILLARD, Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement
- Anne-Marie PIJEAU, Conseillère communautaire et Maire d'Auroux
- Claude SOLIGNAC, Conseiller communautaire et Maire de Bel Air Val d'Ance
- Catherine ROCHEBLAVE, Conseillère communautaire et Maire de Chastanier
- Philippe PIN, Conseiller communautaire et Maire du Cheylard l'Evêque
- Jean-François COLLANGE, Conseiller communautaire et Maire de Langogne
- Jean-Marie BOSCUS, Conseiller communautaire et Maire de Luc
- Jean-Louis BRUN, Conseiller communautaire et Maire de Naussac-Fontanes
- Sylvain BRUSA, Conseiller communautaire et Maire de Rocles

- Thierry LAFONT, Conseiller communautaire
- Guy MAYRAND, Conseiller communautaire

Envoyé en préfecture le 05/05/2026  
Reçu en préfecture le 05/05/2026  
Publié le 05/05/2026  
ID : 048-200006930-20260429-2026\_063-DE

**FIXE** la durée de cette représentation à la durée du mandat, sauf dispositions particulières prévues par les statuts de la régie.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Secrétaire de séance

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut-Allier Margeride  
Le Président,

Marc OZIOL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).